 

**7.4.1 Organisation des premiers secours, protection contre l’incendie**

# Matériel sanitaire

Trousses de premiers secours à chaque étage et dans chaque atelier/salle de bricolage et véhicule

Contenu : selon la liste se trouvant dans la trousse, plus éventuellement lampe de poche, loupe ou loupe éclairante

Indications sur la composition/le contenu des trousses de premier secours également à l’adresse h ttp://[www.svbs-asse.ch](http://www.svbs-asse.ch/)

# Extincteurs / voies d’évacuation

* Extincteurs manuels / postes incendie clairement signalés et librement accessibles
* Instruction sur l’utilisation des extincteurs (une fois par an)
* Voies d’évacuation (couloirs, chambres, etc.) signalées et libres de tout encombrement
* Instruire quant au comportement à adopter en cas d’incendie/d’évacuation et exercer ce comportement

# Information premiers secours

* Affiches sur tableaux d’affichage et dans la salle de pause de chaque service
* Manière de procéder en cas d’accident :
  + Appréciation de la situation, protection, sécurisation, sauvetage, aide d’urgence
  + Numéros d’appel d’urgence
* Plan d’alerte et d’évacuation faciles à trouver

# Maintenance

* Renouvellement régulier de la trousse de premiers secours
* Maintenance régulière des extincteurs par les fournisseurs et après chaque utilisation (CHAP. 3)

Manuel de la solution de branche ARODEMS page 106 version 01.11.2019